



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

27 janvier 2010

### Action gouvernementale

#### Vœux de Xavier Darcos

Lors de la présentation de ses vœux à la presse, le 26 janvier, le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville, **Xavier Darcos** a notamment évoqué l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. **Xavier Darcos** a ainsi déclaré : « *Réhabiliter le travail, c'est aussi donner à chacun la possibilité de faire reconnaître ses compétences et d'accéder aux responsabilités qu'il mérite. C'est bien l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales, m'a remis comme vous le savez en juillet un rapport montrant la situation peu glorieuse de notre pays en ce domaine* ». Et d'expliquer : « *J'ai proposé aux partenaires sociaux de négocier à partir des orientations que je leur ai proposées sur le travail à temps partiel, le temps partiel familial et la mise en place d'un entretien de conciliation entre vie personnelle et professionnelle, les négociations collectives prévues par le code du travail pour traiter des questions d'égalité professionnelle, la représentation des femmes dans les instances représentatives du personnel. C'est à l'issue de ces négociations, fin avril, que je définirai les mesures concrètes qui pourront être mises en œuvre dans la loi pour que la situation s'améliore réellement en matière d'écart de salaire et de carrières, de durée de promotion et d'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes* ».

**Xavier Darcos** avait également abordé le sujet le 21 janvier lors de ses vœux aux partenaires sociaux et au monde associatif. « *Au cours de l'année 2009, nous avons aussi travaillé à refaire du travail un instrument de promotion sociale et de reconnaissance du mérite* » avait-t-il rappelé. « *Cela suppose que nous combattons les inégalités et les injustices qui perdurent entre certaines catégories de salariés, et notamment entre les hommes et les femmes* » a continué le ministre. « *Le rapport que m'a remis Brigitte Grésy a mis en évidence des disparités inacceptables. Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, je suis fermement déterminé à imposer, par la loi, les mesures qui permettront de rétablir l'égalité entre les carrières des hommes et celles des femmes et je suis heureux que vous ayez choisi de négocier sur ce point* ». **Xavier Darcos** a précisé : « *j'attendrai naturellement, de connaître les résultats de ces négociations fin avril pour vous faire part des orientations que je souhaite retenir dans la future loi* ». Le ministre a également indiqué que « *favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, c'est aussi leur permettre de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle* ». « *Conformément aux engagements du Président de la République,*

*nous allons créer 200 000 solutions d'accueil du jeune enfant d'ici 2012 » a-t-il précisé avant de conclure sur le sujet : « le travail important que conduit Nadine Morano à mes côtés. Ce combat, c'est celui de la place des femmes dans la société. Je rappelle à ce sujet que la grande cause nationale de l'année 2010 sera celle de la lutte contre les violences faites aux femmes ».*

### **Les dates des élections des conseillers régionaux**

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a présenté le 27 janvier en **Conseil des ministres** une communication relative aux dates des élections des conseillers régionaux. Les dates du scrutin ont été fixées au **dimanche 14 mars 2010** pour le premier tour et au dimanche suivant, le **21 mars** pour le second tour, soit en dehors des périodes de congés scolaires. Les candidatures pourront être déposées en préfecture de région à partir du 8 février et jusqu'au 15 février 2010 inclus. La durée du mandat des nouveaux conseillers régionaux sera de quatre ans, sous réserve de la publication avant la date du scrutin de la loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux, qui vient d'être adoptée par le Parlement.

## **Législation, réglementation, nominations**

### **Fabrice Heyriès nommé directeur général de la cohésion sociale**

Le **Conseil des ministres** du 27 janvier, sur proposition du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, a nommé **Fabrice Heyriès**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, directeur général de la cohésion sociale. **Fabrice Heyriès** était depuis janvier 2009 directeur générale de l'action sociale. Il a été un collaborateur de **Xavier Bertrand** comme conseiller pour les affaires administratives et budgétaires au cabinet du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité de mai 2007 à octobre 2008 puis directeur adjoint du cabinet du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité d'octobre 2008 à janvier 2009. Auditeur, puis conseiller référendaire à la Cour des comptes d'avril 2003 à mai 2007, **Fabrice Heyriès** a été en particulier chargé de mission auprès de **Philippe Séguin**, premier président de la Cour des comptes. Auparavant il a suivi une scolarité à l'École nationale d'administration (promotion « René Cassin ») après avoir assumé plusieurs fonctions au ministère de l'Intérieur de 1991 à 2000. Sa nomination devrait être publiée au **Journal officiel** cette semaine.



## **Assemblée nationale**

### **Agriculture : régime de retraite complémentaire des conjoints et aides familiaux**

Le scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi relative à l'extension du régime de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture a eu lieu le 26 janvier (synthèse du 26 janvier). L'Assemblée nationale n'a pas adopté le texte.

[Voir le dossier législatif sur le site de l'Assemblée](#)

## Débat sur le port du voile intégral

### Remise du rapport de la mission d'information sur le port du voile intégral

La mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national a remis son rapport le 26 janvier 2010 à **Bernard Accoyer**, Président de l'Assemblée nationale (Rapport d'information n° 2262 d'**Eric Raoult** fait au nom de la mission d'information). A cette occasion, **Bernard Accoyer** a prononcé une allocution. Le texte du discours et le rapport ont été mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

[Retrouver le rapport de la mission sur le site de l'Assemblée](#)

[Lire l'allocution prononcée par Bernard Accoyer sur le site de l'Assemblée](#)

### Remise du rapport dans un « climat de tension »

La remise du rapport a évidemment suscité de nombreux nouveaux commentaires et de multiples réactions. Le 26 janvier, **La Croix** faisait sa une sur « *les religions* » qui « *doutent* » à propos de la « *loi contre la burqa* ». Le journal consacrait deux pages aux « *nombreux responsables religieux* » qui « *estiment qu'une loi d'interdiction du voile intégral ne répondrait pas aux problèmes de fond posés par cette pratique* ». **Libération** publiait le même jour un cahier spécial de vingt pages sur « *L'islam, une religion française* ». **Le Monde** enfin, daté 27 janvier, indiquait que « *la lutte contre la burqa s'accompagne de gages à la communauté musulmane* ». Le mercredi 27 janvier les quotidiens ne peuvent que constater le « *climat de tension* » (**Le Figaro**) dans lequel a été rendu le rapport. Pour **Libération**, « *la droite s'écharpe à l'Assemblée* » et le rapport a été remis dans une « *ambiance fratricide* ». Dans son éditorial, titré « *Humiliation* », **Laurent Joffrin** dénonce le côté « *irrationnel* » et « *inquiétant* » de « *l'exaltation prohibitrice qui saisit une partie de la droite française dans l'affaire du voile intégral* ». Le directeur de « *Libé* » rappelle que cette pratique est « *pourtant ultraminoritaire* » et il estime que « *la majorité a tenu, avec un acharnement suspect, à ajouter l'humiliation publique* ». Et de conclure : « *l'UMP est malade de l'islam. Il est temps qu'elle se fasse soigner* ». Le quotidien donne aussi la parole à **François Baroin**, député UMP, qui estime que « *le rapport ne va pas assez loin* » et à **Vincent Geisser**, sociologue, qui craint un renforcement des fractures identitaires et avertit : « *une loi créera des martyrs* ». **Le Monde** de ce jour (daté 28 janvier) remarque que **Jean-François Copé** « *maintient la pression pour une interdiction générale du port de la burqa* » et constate que « *de profonds désaccords persistent entre les députés de l'UMP* ».



### L'imam de Drancy menacé de mort ?

**Le Figaro** et les autres journaux reviennent par ailleurs sur les « *menaces de mort* » à l'encontre de l'imam **Hassen Chalghoumi**, un responsable musulman de Drancy « *attaché à un islam républicain et au dialogue avec les juifs* », suite à ses propos dans **Le Parisien** du 22 janvier (voir synthèse du 22 janvier). **Le Figaro** constate d'ailleurs « *une série d'intimidations* ». En effet, selon le quotidien, « *les intellectuels qui s'expriment sur l'islam reçoivent des menaces téléphoniques et des courriels orageux* »... **Le Parisien**, lui, a recueilli les propos contradictoires des fidèles de la mosquée de Drancy et souligne que cette affaire de menaces « *crée beaucoup de tension* » dans la communauté musulmane de la ville.

## « Burqa : l'assimilation en défaut ? »

Le blog « L'Observatoire des questions sexuelles et raciales » sur « *les normes sociales décryptées par Louis-Georges Tin, Ariel Martín Pérez, Elsa Dorlin et Eric Fassin* » a mis en ligne un entretien entre **Eric Fassin** et **Abdellali Hajjat**, docteur en sociologie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Le sociologue apporte un éclairage historique sur le « *défait d'assimilation* » qui peut être opposé aux demandes de naturalisation.

[Lire l'entretien sur le blog](#)

## Sénat

### Rapport parlementaire sur le voile intégral

A la lecture du rapport parlementaire sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national, **Gérard Larcher** se réjouit que les députés aient proposé une résolution parlementaire démontrant que le port du voile intégral est contraire aux valeurs de la République. Le 26 janvier, le Président du Sénat a diffusé un communiqué titré « La laïcité est gagnante » pour le faire savoir. « *Cette méthode, préconisée très tôt au Sénat, est sage car la France est un pays où la liberté religieuse ne doit pas couvrir la dégradation du statut de la femme, ni obérer les nécessités de la sécurité publique* » indique le Président du Sénat qui salue le rappel à la nécessité d'une « *société ouverte et tolérante* ». « *C'est pour moi, partisan d'une « laïcité sans adjectif », le signe que la laïcité à la française doit prendre en compte les exigences d'un socle commun de valeurs et articuler diversité et unité* » ajoute-t-il en indiquant que la France est plurielle, que les différentes composantes de cette pluralité participent à la vie sociale et ont droit à la reconnaissance, à condition qu'elles partagent et respectent les principes et les valeurs de la République. « *Avec cette réflexion, la France confirme la démarche d'une véritable laïcité d'intégration* » conclut-il.

### Représentation des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance

Le texte de la proposition de loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle adoptée par l'Assemblée nationale le 20 janvier a été transmis au Sénat le 21 janvier 2010.

[Retrouver le dossier sur le site du Sénat](#)

### Michèle André salue l'élection d'une femme à la tête du Sénat en Bolivie

**Michèle André**, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, tient à saluer, dans un communiqué diffusé le 26 janvier, le choix qu'ont fait les sénateurs boliviens de porter à la présidence de leur assemblée **Ana María Romero de Campero**. « *Alors que la Bolivie vient de se doter, avec le referendum de janvier 2009, d'une nouvelle constitution qui ouvre de nouvelles perspectives à la démocratie bolivienne, Michèle André voit un signe très encourageant dans l'élection de cette femme courageuse et décidée dont le parcours, comme journaliste, comme défenseure du peuple et comme responsable politique, témoigne de son engagement constant en faveur de la démocratie et des droits humains* » indique le communiqué.

## Parité

### « La mixité, un idéal à réinventer »

Sous le titre « La mixité, un idéal à réinventer », **La Croix** du 27 janvier consacre son cahier « Parents & enfants » à la « *mise en œuvre (...) plus qu'imparfaite* » de la mixité à l'école. Le quotidien rappelle que « *historiquement, la mixité constitue une grande avancée, qui a notamment permis aux filles d'accéder aux filières d'excellence* », mais selon **La Croix**, « *à l'école, la cohabitation entre garçons et filles n'est pas toujours placée sous le signe du respect* ». Et de souligner que « *certains établissements tentent de donner du sens à la mixité* ».

## Avortement

### Manifestation anti IVG à Paris

Une manifestation réunissant plusieurs milliers d'opposants à l'avortement s'est déroulée le dimanche 17 janvier, place de la République à Paris, à l'appel du collectif « En marche pour la vie », qui regroupe une quinzaine d'associations. La marche a eu lieu trente-cinq ans jour pour jour après la promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France. D'après les organisateurs, « *20 à 25 000 manifestants pro-vie étaient rassemblés* ». L'an dernier, la participation avait été de 2 800 selon la police et de 15 000 selon les organisateurs. (D'après agences).

## Culture, communication

### Mouvements de genre

Pour sa 13<sup>e</sup> édition, le festival « Vivat la danse ! » aborde le thème : « C'est quoi ton genre ? », et les questionnements liés aux notions de masculin et de féminin. Une quinzaine de spectacles propose une mise en jeu particulière des corps. Le festival se tient du **jeudi 28 janvier au jeudi 4 février** à Armentières (Nord).

[Retrouver les informations sur le site du festival](#)



## Publications, parutions

### Les congés et la conciliation travail-vie extraprofessionnelle

**Action Juridique** publiée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) n° 198, 01/2010, publie un dossier d'**Elodie Achard** faisant un état des lieux des congés existants, pris à l'initiative du salarié et qui lui permettent, à certains moments de sa vie, de s'absenter de son travail pour des raisons extra-professionnelles. On retrouvera au sommaire les congés liés à la vie familiale ; les congés liés à la formation ; les congés pour convenances personnelles ; les congés liés à l'exercice de certaines fonctions ; et les congés liés à des missions de solidarité.

## Filles intrépides et garçons tendres

L'Institut Choiseul consacre le dernier numéro de **Nordiques** (n° 21 - hiver 2009 - 2010) aux « Filles intrépides et garçons tendres ». **Nordiques** est la seule revue française consacrée à l'étude des politiques et des stratégies des Etats de l'Europe du Nord et de la Baltique. Selon le résumé, le dossier du dernier numéro « *s'attache à étudier la question des sexes et des représentations de genres dans la culture enfantine nordique et française, et plus spécifiquement dans la littérature pour la jeunesse (livres et presse). Ce sont tous les aspects sociaux et culturels du sexe à l'âge de l'enfance qui sont analysés : représentations des rôles, des pratiques et des usages sexués dans les écrits, étude des stéréotypes, rapport au sexe opposé...* » Ce dossier de **Nordiques** se situe dans le prolongement du colloque « Filles intrépides et garçons tendres » qui s'est tenu à l'Institut suédois à Paris début septembre 2009, dans le cadre de la présidence suédoise de l'Union européenne (synthèses du 26 août et 18 septembre 2009).



## Manifestations

### « Femmes étrangères : faire face aux situations de double violence »

**Action et droit des femmes exilées et migrantes (ADFEM)** et l'**Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (ADRIC)** proposent une formation sur le thème « Femmes étrangères : faire face aux situations de double violence ». La formation est gratuite et se tiendra à Paris à la Maison des associations dans le 20<sup>e</sup> arrondissement le **vendredi 29 janvier** de 9 h. à 18 h. Cette formation interactive, nourrie des expériences pratiques et des questions concrètes des participant-e-s, est destinée aux personnes (travailleurs et travailleuses sociaux-ales, avocats et juristes, militant-e-s d'associations...) voulant disposer d'outils et de connaissances pour faire face à ces situations et mieux accompagner les femmes qui y sont confrontées. Le support de cette formation est le guide « Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations » (synthèse du 12 août 2009).

[Pour en savoir plus sur le sujet](#)

### Une conférence de Christine Planté

L'**Institut Emilie du Châtelet (IEC)** organise la prochaine séance de son cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » le **samedi 30 janvier** à 14 heures à l'auditorium de la Grande Galerie de l'évolution du Jardin des Plantes à Paris. La séance sera consacrée à **Christine Planté**, pionnière des études de genre en littérature française, professeure de littérature à l'Université de Lyon 2, responsable de l'axe « Masculin/Féminin » dans l'UMR LIRE (Littérature, idéologies, représentations, XVIIIe-XIXe siècles) et du projet « Genre et culture » dans le cluster Patrimoine, culture, création de la région Rhône-Alpes.

[Pour en savoir plus sur le site de l'IEC](#)

## Un colloque sur la parité en politique et dans le monde économique



**Marie-Jo Zimmermann**, députée de la Moselle, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, Rapporteuse de la proposition de loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, organise un colloque sur la parité le **jeudi 28 janvier** à l'Assemblée nationale. Deux tables rondes ponctueront la journée. La première, « Agir pour une gouvernance mixte », sera organisée autour des pistes de réflexion suivantes : « *Diagnostic : une « ségrégation verticale » avec des instances de gouvernance essentiellement masculines* » ; « *La présence des femmes dans les conseils d'administration : un*

*gage d'ouverture et de performance ?* » ; et « *Aller vers la mixité par les quotas, l'ouverture du recrutement et la promotion des réseaux féminins* ». La seconde, « Agir pour l'égalité professionnelle », prendra en compte ces pistes de travail : « *Education : sortir de la sexualisation des orientations et des schémas professionnels* » ; « *A compétences égales, carrières inégales : obstacles, autocensure, discriminations invisibles* » ; et « *Comment mieux concilier vie professionnelle et contraintes personnelles ?* ».

## International

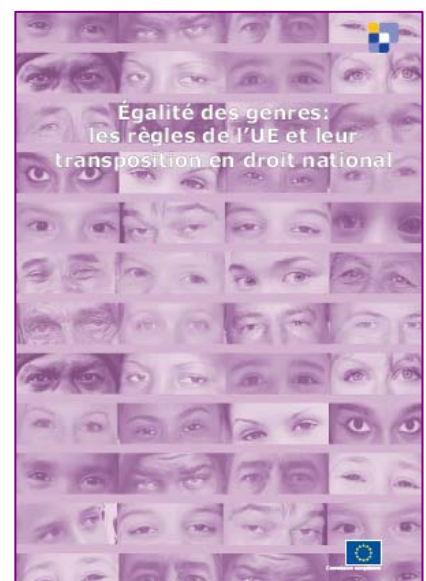
### Programme de travail et priorités de la présidence espagnole pour l'agriculture

Les 27 ministres de l'Agriculture ont examiné, le 18 janvier, le programme de travail et les priorités de la **présidence espagnole** pour l'agriculture et pour la pêche. L'un des trois points prioritaires pour l'agriculture est le « *renforcement du rôle des femmes dans les zones rurales* ».

### L'égalité des genres : les règles de l'UE et leur transposition en droit national

La dernière version de la publication de la **Commission européenne** relative au droit européen de l'égalité des genres a été mise en ligne sur le site de l'Union européenne. Cette publication vise à donner un aperçu succinct et général des grandes caractéristiques du droit européen de l'égalité des genres et de sa transposition dans les 27 Etats membres de l'UE et dans les pays de l'EEE où s'applique la majeure partie de ce droit, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Elle s'adresse à un vaste public, et pas uniquement à des juristes, et décrit les principales tendances et difficultés de la transposition en droit national des règles communautaires en matière d'égalité des genres. Les différentes sections correspondent aux principaux domaines visés par la législation européenne touchant l'égalité entre les femmes et les hommes.

[Télécharger le document sur le site de l'UE](#)



## Plus de 2 000 femmes meurent chaque année en couches au Burkina Faso

Selon **Le Monde** daté du 27 janvier, « *Amnesty International analyse et dénonce dans un rapport publié mercredi 27 janvier* » le taux très élevé de mortalité maternelle au Burkina Faso. Selon le rapport de l'association, titré « Donner la vie, risquer la mort », les causes de fléau sont de trois ordres : le statut des femmes d'abord, mariées très jeunes et considérées comme des outils de reproduction par des hommes qui les empêchent souvent d'accéder à la contraception ce qui conduit souvent à des avortements clandestins réalisés « *au péril de leur vie* » ; l'insuffisance, la mauvaise qualité et l'éloignement des structures de santé et la rudesse d'un personnel peu nombreux et mal formé ; et enfin la corruption.

## Abandon de l'excision en Afrique

Nous avons abordé à plusieurs reprises dans la synthèse de l'actualité les initiatives nationales ou locales pour l'abandon de l'excision dans les pays d'Afrique. Plusieurs cas sont à signaler en ce début d'année. Au **Sénégal** par exemple, une dépêche de l'**Agence de presse sénégalaise** (APS) nous apprend que « *les membres du Groupe technique de pilotage du Programme national sur l'accélération de l'abandon de l'excision devront impérativement planifier leurs actions annuelles pour l'année 2010* ». C'est la Directrice de la Famille du Sénégal qui l'a affirmé lors d'une réunion du groupe début janvier. « *La planification des activités prioritaires de la première phase de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'abandon total de l'excision en 2015 vise à rationaliser les interventions* », a-t-elle précisé. Et la Directrice d'ajouter : « *le constat est que l'adoption de la loi à elle seule et les déclarations d'abandon qui se sont succédées n'ont pas suffi pour arrêter le phénomène* ». « *Il existe encore des résistances à travers le pays* » a-t-elle expliqué, « *principalement liées à la religion. De plus, les déclarations publiques d'abandon ont un double effet de rendre visibles les actions de renonciation à cette pratique mais aussi de faciliter le passage à l'échelle dans la mesure où elles encouragent les communautés voisines à s'engager et à abandonner la pratique* ». Autre exemple, en **Mauritanie**. Selon le site **Afrik.com**, « *trente quatre imams et oulémas mauritaniens ont signé (...) une fatwa interdisant la pratique de l'excision dans leur pays* ». Pour **Afrik.com**, « *il sera désormais possible de prêcher à l'intérieur comme en dehors des mosquées* » contre cette pratique. Le site précise que la « *trentaine de personnalités religieuses faisant autorité en Mauritanie ont signé une fatwa (avis juridique qui a valeur de loi), le 12 janvier, condamnant les mutilations génitales féminines (MGF)* ». Cette fatwa stipule que les excisions « *ont été avérées néfastes par les experts. Une telle pratique est donc interdite au vu des dommages qu'elle entraîne* ». Ses auteurs étaient réunis les 11 et 12 janvier au Palais des Congrès de Nouakchott, dans un atelier organisé par le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, le Forum de la Pensée Islamique et du Dialogue des Cultures, une manifestation appuyée par l'UNICEF (Le Fonds des Nations unies pour l'enfance) ».

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Bureau de bureau de l'animation et de la veille  
[sdfe-com@sante.gouv.fr](mailto:sdfe-com@sante.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>